

INFORMATION SUR LA DEMI-PENSION PREMIER TRIMESTRE

Collège Saint-Exupéry

La gestionnaire

Dossier suivi par
Alice Vicient
Tél. 02 38 55 16 42
Fax 02 38 70 07 49
ce.0450839t
@ac-orleans-tours.fr

64 Rue de la Griffonnerie
45800 Saint-Jean-de-Braye

L'inscription à la demi-pension est un engagement financier de la famille. La facture du premier trimestre vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant courant octobre.

Si vous souhaitez régler en plusieurs fois, vous pouvez verser un acompte de soixante euros, avant le 10 octobre. Cette somme sera déduite de la facture du premier trimestre.

La facture devra impérativement être réglée intégralement avant le 8 décembre 2017.

Le montant du forfait trimestriel (178.20€ pour le premier trimestre) est général à tous les élèves mais il est modifié individuellement en cas de sortie scolaire sur une journée complète, de participation à un voyage scolaire, de stage en entreprise...

Pour les boursiers, le montant de la bourse sera déduit de la facture. Vous pouvez encore faire une demande de bourse en ligne **jusqu'au 18 octobre ou par dossier papier jusqu'au 29 septembre.**

En cas de non règlement de la demi-pension à la date indiquée, votre enfant deviendra externe dès le 1^{er} janvier 2018.

Je vous rappelle que vous pouvez procéder au paiement de la demi-pension de trois façons :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du collège Saint-Exupéry en inscrivant au dos du chèque le nom et le prénom de l'enfant et « demi-pension TR1 »
- par virement au compte de l'établissement en mentionnant « demi-pension TR1 » suivi du nom et prénom de votre enfant.

IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0044 814
BIC : TRPUFRP1

Par ailleurs, si vous rencontrez des difficultés financières, je vous invite à contacter Mme D'Aviau de Ternay, assistante sociale du collège.

L'Adjointe Gestionnaire

Alice Vicient